

Conseil d'Harmonisation – CHarm - du C.E.S. 03.13

Meuse – Hesbaye – Condroz

Institut Sainte - Marie Huy

Jeudi 21 novembre 2013

**Rapport à lire en lien avec les documents de
justification des demandes fournis par les PO**

I. Présences par catégorie

**Les noms des membres absents, excusés ou non, de chaque catégorie
ne sont pas cités dans ce rapport.**

1. Délégués diocésains à la pastorale scolaire

M. l'Abbé **Dawance** André, Doyen de Huy, M. **Leruth** Baudouin, Directeur diocésain
SeDESS

2. Pouvoirs Organisateur

Mme **Dantinne** Lisette Institut Saint-Joseph Geer ; Mme **Mathot** Josiane, Institut Sainte-
Marie Huy ; Mme **Pineur-Mossoux**, Abbaye de Flône ; Mme **Rosoux**, Institut Don Bosco
Huy ; M. **Buts** René, Saint-Louis Waremmé ; M. **Keutgen** Joseph, I.L.C. Saint-François
Ouffet – Val ND Antheit, Président du Collège des PO ; M. **Mouffe** Roland, Centre
d'Enseignement Saint-Quirin Huy.

3. Associations de Parents

Mme **Delmotte** Emmanuelle, DOA Sainte-Croix et ND Hannut ; Mme **Duchesne** Martine,
Abbaye de Flône ; Mme **Lambermont** Anne, Institut Sainte-Marie Huy ; Mme **Sohy**
Sandrine, Institut Sainte-Marie Huy ; Mme **Veraghaenne** Nathalie, Collège Sainte-Croix
et ND Hannut.

4. Directions

Mme **Grosjean** Fabienne, I.L.C. Saint-François Ouffet – Val ND Antheit ; Mme **Hennion**
Nadine, Collège Saint-Louis Waremmé ; Mme **Lafosse** Maggy, Institut Saint-Joseph Geer ;
Mme **Schreuer** Bernadette, Institut Saint-Louis Waremmé ; M. **Bousmanne** Fabian,
Institut Don Bosco Huy ; M. **Carlier** Patrick, Collège Sainte-Croix et ND (D2D3) Hannut ;
M. **Collinet** Francis, Institut Sainte-Marie Huy, Président du Conseil d'Harmonisation ;

M. **Helmus** Pierre-Yves, Abbaye de Flône, Vice-Président du Conseil d'Harmonisation ;
M. **Matagne**, Centre d'Enseignement Saint-Quirin Huy ; M. **Mouton** Jean-Marie, Institut
Saint-Laurent DOA Waremmé, Président du Collège des Directeurs.

5. Délégations syndicales

A.P.P.E.L.

M. **Maréchal** Denis, DOA Sainte-Croix et ND Hannut.

C.S.C. – Enseignement

M. **Bolkaerts** Bernard, Institut Saint-Louis Waremmé ; M. **Collet** Jean-François, Abbaye
de Flône ; M. **Defoex** François, Institut Sainte-Marie Huy ; M. **Delvaux** Alain, Saint-
Joseph Geer ; M. **Dentz** Patrick, Centre d'enseignement Saint-Quirin Huy ; M. **Dethier**
Pierre, Collège Saint-Louis Waremmé ; M. **Faraci** Laurent, Centre d'enseignement Saint-
Quirin Huy ; M. **Labeye** Alain, Institut Don Bosco Huy ; M. **Leruth** Jean-Jacques, Collège
Sainte-Croix et ND Hannut ; M. **Siquet** Emmanuel, DOA Sainte-Croix et ND Hannut ;
M. **Xhonneux** Pierre, Institut Sainte-Marie Huy, Secrétaire du Conseil d'Harmonisation.

S.E.L.

M. **Sterkendries** Benny, Collège Saint-Louis Waremmé.

6. Expert

M. **Delcroix** Bernard, délégué du COCON.

II. Accueil

Le Président accueille l'assemblée de ce Conseil d'Harmonisation et précise que chaque
membre est ici porteur d'un mandat officiel de son organisation.

III. PV du CHarm du 22 novembre 2012

Approbation unanime.

IV. Analyse des demandes

Don Bosco Huy (CEFA)

-5ème PQ Alternance (programmation) Restaurateur/trice
(Nouvelle demande)

Décision du Conseil d'Harmonisation : **avis favorable.**

-7ème P Alternance (information) Gestionnaire de très petites entreprises
(Réouverture après suspension)

Saint-Quirin Huy

- 3ème GT PE (programmation) Education artistique : arts d'expression
(Renouvellement de la demande)

Décision du Conseil d'Harmonisation : **avis favorable.**

- 5ème GT PE (programmation) Education artistique : arts d'expression
(Renouvellement de la demande)

Deux remarques concernant ces deux demandes :

Trois questions sont posées par M. Sterkendries pour s'assurer que ces demandes d'ouverture d'options ne provoqueront pas de trop gros groupes d'élèves par ailleurs, dans les cours généraux des classes TQ particulièrement : le transfert de NTPP du TQ ne dépasse-t-il pas le maximum autorisé ? M. Matagne répond que non. Les groupes actuels respectent-ils le décret taille des classes ? Qu'en sera-t-il à l'avenir si on ouvre ces options ? M. Matagne répond que le décret taille des classes est actuellement respecté et qu'il le restera. En effet, au troisième degré, les 4 h nécessaires proviendront directement de la suppression des 4 h d'AC actuelles. Pour ce qui est du 2^{ème} degré, l'organisation des 4 h ne compromettra pas le respect du décret taille des classes. M. Sterkendries signifie que, d'une façon générale, cette remarque est valable également pour toutes les demandes d'ouverture d'options des autres établissements, il faut que le transfert d'heures du TQ vers le G ou le TT soit limité au maximum. M. Dethier rappelle la remarque manuscrite du délégué CSC de St-Quirin, M. Faraci, dans le formulaire de demande : l'ouverture de l'option de base au 3^{ème} degré impliquera la suppression des AC.

Décision du Conseil d'Harmonisation : **avis favorable pour ces deux demandes** de Saint-Quirin.

Saint-Louis Waremme

- 5ème TTr (programmation) Education physique
(Renouvellement de la demande)

Décision du Conseil d'Harmonisation : **avis favorable.**

- 5ème TTr (programmation) Informatique
(Nouvelle demande)

Décision du Conseil d'Harmonisation : **avis favorable.**

-5ème PQ Alternance (programmation) Ouvrier(e) qualifié(e) en agriculture
(Nouvelle demande)
Décision du Conseil d'Harmonisation : **avis favorable.**

-7ème P Alternance (programmation) Gestionnaire de très petites entreprises
(Nouvelle demande)
Décision du Conseil d'Harmonisation : **avis favorable.**

Saint-Joseph Geer

- Spécialisé Forme 3 (programmation) Secteur construction : groupe CGO
PE et Alternance Métier : jointoyeur-ravaleur de façades
(Renouvellement de la demande)
Décision du Conseil d'Harmonisation : **avis favorable.**

- Demande de l'alternance pour tous les métiers existant en PE (information)

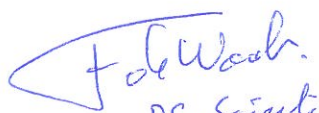
V. Divers

Au nom de la CSC Enseignement, M. Xhonneux revient sur le point divers de l'an dernier qui visait une meilleure coopération pour les programmations au sein du CES. Extrait du PV de l'an dernier : « Vu les répercussions sur l'emploi et sur les conditions de travail des MDP, la CSC E demande à être associée à cette réflexion qui vise, au sens propre, à harmoniser les différentes options proposées par les PO du C.E.S. » La CSC Enseignement regrette ne pas avoir été associée à cette réflexion. M. Collinet répond que les demandes formulées par les PO cette année ne créent aucune difficulté, elles avaient toutes déjà été évoquées par le passé. Il n'était donc pas nécessaire de se réunir dans un contexte plus large pour approfondir la réflexion. M. Mouton souligne qu'au sujet des demandes d'ouverture d'option la concertation avec les DS et au sein des C.E. s'est bien déroulée avec les Représentant des Membres du Personnel. Dans le contexte facile de cette année, il n'était donc pas nécessaire d'aller au-delà. M. Keutgen, confirme et ajoute que la réflexion et la coordination entre PO progressent mais qu'il est encore trop tôt pour l'élargir. De son côté, M. Delcroix insiste sur l'importance du Décret Taille des Classes qui objectivement pose de sérieux garde-fous contre la multiplication d'ouverture d'options. Il évoque aussi la révision à la hausse des normes de création et de maintien. Enfin, il attire l'attention du Conseil sur le fait qu'une nouvelle option démarre le plus souvent lentement et que ce n'est qu'au bout de plusieurs années qu'elle atteint sa vitesse de croisière. M. Bolkaerts regrette cependant que lors d'une création d'option, celle-ci se fasse toujours sur le dos des autres cours, la première année au moins.

L'ordre du jour épuisé, le Président clôture la réunion. Il invite les mandataires à prendre un verre.

Le Secrétaire

Le Président


DS Sainte-Marie HUY.
Pour Pierre Xhonneux



Francis Collinet